

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ELU DESIGNE POUR LES QUESTIONS D'INCENDIE & DE SECOURS

SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Chaque commune doit élaborer un schéma de défense contre l'incendie.

Nous avons déjà travaillé sur ce sujet, notamment lorsqu'Ophélie a mené sa mission administrative. Ce schéma ne relève pas d'un formalisme particulier et il doit être élaboré à l'initiative du maire.

Il comporte une analyse du risque « incendie » (ce qui a été fait à Belrupt avec la participation du SDIS) et doit inclure un arrêté municipal qui fixe des orientations et des applications pratiques (nous l'avons déjà fait également à la suite de l'analyse du risque avec le SDIS). Il doit également cartographier et lister les points d'eau de lutte contre l'incendie (ce qui a aussi été fait).

Il nous reste à rédiger une courte note de synthèse de tous ces éléments. Loïc Ferry s'y consacre actuellement.

SECURITE DANS LA GRAND RUE

Nous en avons déjà parlé : il y a une demande de sécurisation de la traversée de la Grand Rue, devant le Chaudron Vert, notamment pour des personnes malvoyantes : après vérification de la réglementation et discussion avec les services de l'État compétents en ce domaine, nous venons de passer commande de la réalisation d'un passage piétons là où il y a abaissement du trottoir, près du stationnement pour handicapés. Une bande d'éveil obligatoire sera installée de chaque côté pour les personnes malvoyantes.

La bande jaune de guidage a récemment été remise en peinture lors de la journée citoyenne.

Cela assure la continuité du cheminement incluant le stationnement pour personnes à mobilité réduite, entre les deux établissements recevant du public : l'ensemble mairie/salle des fêtes et le bureau de poste/restaurant-traiteur, conformément à la réglementation sur l'accessibilité des espaces publics.

A la sortie de la propriété de Madame et Monsieur Franiatte, des pots fleuris ont été mis en place et sont entretenus par les propriétaires riverains pour empêcher des véhicules en stationnement de bloquer la visibilité (un accident a failli se produire de ce fait – ce qui a entraîné ce petit aménagement). Par ailleurs, toujours dans la Grand Rue, les pointillés blancs d'éveil vont être repeints après les travaux d'entretien de la chaussée par la communauté de communes : rappelons qu'il s'agit d'appel à la vigilance puisqu'il y a « priorités à droite » pour les deux croisements avec la rue aux Anes et la rue de la Chiffour.

SECURITE DU SPECTACLE DE CONNAISSANCE DE LA MEUSE

Comme annoncé, une réunion de travail est organisée le 6 novembre avec l'association Connaissance de la Meuse, sur les préconisations du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) afin de simplifier et améliorer les procédures administratives de sécurité pour ces spectacles. Rappelons que le lieu du spectacle étant sur le territoire de Belrupt, comme le stockage des artifices, c'est le maire de Belrupt qui a la responsabilité de vérifier la sécurité et d'autoriser l'ouverture au public des manifestations – il partage cette responsabilité avec le maire d'Haudainville pour ce qui concerne la sécurité d'accès et de sortie du site lors des manifestations. Il s'agit de deux procédures différentes mais complémentaires.